



Pourriez-vous intervenir car deux spectacles auxquels j'ai assisté à la salle de concert U ARENA à Nanterre étaient fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 25 octobre 2017

Bonjour,

Je viens d'assister à 2 concerts dans la salle fermée de la U Arena à Nanterre.

Et j'ai eu la mauvaise surprise de m'apercevoir que la cigarette était autorisée, du moins tolérée...

Pourriez vous intervenir SVP ?

Merci.

Cordialement.

J.T

ps : je retourne dans cette salle après demain mercredi 25 octobre.

Réponse :

Avec plus de renseignements sur l'organisation de ces concerts (date et programmation) et avec deux ou trois témoignages DNF pourrait vous aider à monter, ou monter elle-même un dossier qui permette de faire condamner les responsables de ces comportements illégaux et ouvertement provocateurs.

Vous pouvez dès à présent, porter "[plainte](#)" contre cet état de fait. Cette plainte sera un élément important de votre dossier.

En effet, le règlement du site de la salle U ARENA précise bien page 8, [l'interdiction de fumer](#) en ces termes : *En application de la loi Evin et son décret d'application du 15 novembre 2006 pour les établissements publics, toute personne fréquentant le site, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement* complété par des [pictogrammes](#) signalant justement l'interdiction de fumer.

Il ne peut y avoir aucune dérogation à la législation touchant les lieux couverts et fermés à usage collectif accueillant du public

Comme convenu lors de notre échange téléphonique du 25 octobre, si vous n'obteniez pas satisfaction lors du concert du 25 octobre comme vous l'a stipulé la direction de la salle U ARENA avec laquelle vous vous êtes entretenu à ce sujet, nous vous invitons à prendre contact avec notre service juridique en appelant le 01 42 77 06 56 afin de convenir de la possibilité de mener une action judiciaire.